



Rtt pour cadres et non cadres, convention idcc 2098?

Par **indigomelo**, le **03/01/2012** à **12:54**

Bonjour,

je travaille en tant que non cadre dans une agence Web. Nous sommes environ 60, répartis dans plusieurs "entités", ce qui fait que nous n'avons droit à rien: pas de CE, de participation etc.

Il me semble, mais je n'en suis pas certaine car je n'arrive pas à déchiffrer la convention collective, que nous avons droit à des jours RTT.

Quelqu'un peut-il me répondre à ce sujet et me donner les textes de lois qui correspondent, svp?

Merci d'avance de votre aide

Par **pat76**, le **04/01/2012** à **17:30**

Bonjour

Vous êtes 60 salariés dans la société et vous n'avez pas de CE?

Même si vous êtes séparés sur différentes entités, à partir de l'instant il y a plus de 11 salariés il doit y avoir des représentants du personnel et vous pouvez demander un CE au-dessus de

50 salariés.

Vous avez des délégués du personnel au moins?

Vous devriez prendre contact avec un syndicat pour expliquer la situation si vous n'avez jamais élu de représentant du personnel.